

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTYER - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)  
**Membres absents** : M. PRIBETICH

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

### **Relations internationales - Charte de jumelage entre les Villes de Dijon et Mayence - Renouvellement**

Madame Biot, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 5 mai 1958, le Conseil Municipal autorisait le chanoine Félix Kir, Maire de Dijon, à signer avec la Ville de Mayence, présidée alors par le bourgmestre Monsieur Franz Stein, une charte de jumelage entre les deux communes.

Depuis maintenant cinquante ans, celles-ci entretiennent une relation unique, une amitié indéfectible, qui unit les habitants des deux cités, contribue au développement de l'amitié franco-allemande ainsi qu'au renforcement de la construction européenne. Au cours de ces années, des échanges entre Dijon et Mayence ont été continuellement mis en place dans plusieurs domaines comme la culture, l'éducation, le sport, l'économie, etc.

En 2008, afin d'illustrer de manière vivante cet anniversaire, de nombreux acteurs de Dijon et de Mayence se sont réunis afin d'organiser le programme des manifestations.

Aujourd'hui, les deux villes partenaires souhaitent promouvoir et renforcer la coopération, d'une part, entre elles, d'autre part, entre leurs acteurs locaux (organisations publiques, entreprises, associations et citoyens).

Aussi est-il proposé de renouveler la charte de jumelage entre Dijon et Mayence. Cette dernière aurait pour objectif principal la promotion de la citoyenneté européenne à Mayence ainsi qu'à Dijon à travers le développement du jumelage et son inscription dans le processus de construction européenne.

Dans ce cadre, des projets seraient menés afin d'encourager la coopération décentralisée entre les deux villes partenaires et d'intensifier les échanges entre les citoyens des deux villes dans plusieurs domaines : l'action sociale, la culture, le développement urbain, la gestion des services publics locaux, la gouvernance locale, l'éducation, la jeunesse et le sport.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de charte de jumelage à passer entre la Ville de Dijon et la Ville de Mayence, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la charte définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 6 OCT. 2008



## **Renouvellement de la charte de jumelage entre les Villes de Dijon et de Mayence**

La Ville de Dijon, représentée par Monsieur François Rebsamen, Maire de Dijon, Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise,

La Ville de Mayence, représentée par Monsieur Jens Beutel, Maire de Mayence,

Considérant le processus de construction de l'Union européenne basée sur l'engagement en faveur des valeurs communes telles que la démocratie, les droits de l'homme, la règle de droit et la bonne gouvernance ;

Rappelant la légitimité de l'action internationale des collectivités locales et les avantages mutuels de la coopération en matière de développement économique, social, culturel et environnemental ;

Convaincus de l'intérêt et de la poursuite du jumelage entre Dijon et Mayence fondé le 5 mai 1958 à Dijon et renouvelé le 21 octobre 1978 à Mayence ;

Affirment leur volonté de s'associer selon les modalités décrites ci-après.

### **Objet de la charte**

Réalisé à l'occasion de la célébration des cinquante ans de jumelage entre Dijon et Mayence, le présent accord a pour objet de promouvoir et de renforcer la coopération entre les deux villes partenaires, d'une part, entre les acteurs locaux de Dijon et de Mayence (organisations publiques, entreprises, associations et citoyens), d'autre part.

### **Orientations**

Les actions mises en place ont pour objectif principal la promotion de la citoyenneté européenne à Mayence ainsi qu'à Dijon à travers le développement du jumelage et son inscription dans le processus de construction européenne.

Dans ce cadre, des projets sont menés afin d'encourager la coopération décentralisée entre les deux villes partenaires et d'intensifier les échanges entre les citoyens des deux villes dans plusieurs domaines : l'action sociale, la culture, le développement urbain, la gestion des services publics locaux, la gouvernance locale, l'éducation, la jeunesse et le sport.

Fait à Dijon, samedi 18 octobre 2008, en quatre exemplaires.

François Rebsamen  
Maire de Dijon  
Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Jens Beutel  
Maire de Mayence